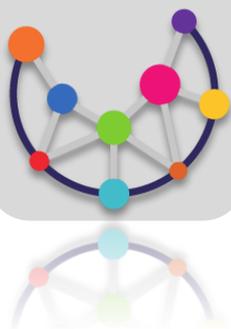


Aide aux Jeunes

Avril 2021

N° 110



flash-Info

UNESSA

SOMMAIRE

- > [Actualités/Nouveautés](#) **1**
- > [Formations, colloques et journées d'étude](#) **3**
- > [Parutions, articles de presse et interview](#) **4**
- > [Zoom sur l'actualité](#) **6**
- > [Agenda](#) **7**

NEWS

Actualités / Nouveautés

Vaccination

Bonne nouvelle: après de longues semaines d'attentes, la vaccination a enfin débuté dans le secteur !

Depuis une quinzaine de jours, les membres du personnel des services résidentiels reçoivent leur convocation.

De plus, les services non résidentiels ont été invités à envoyer la liste de leurs travailleurs. Par ailleurs, il semblerait que le taux de vaccination dans les services résidentiels soit plutôt bon.

Renforcement du secteur dans le cadre de la crise COVID

Le secteur est toujours en attente des arrêtés individuels pour le renforcement dans le cadre de la crise du Covid. De même, les arrêtés concernant la PFA ainsi que celui relatif aux enveloppes (doublement du pourcentage permis pour le basculement entre frais de fonctionnement et masse salariale) ne sont toujours pas parus au Moniteur belge.

L'Inter-fédérations AAJ a interpellé de nouveau le Cabinet afin d'accélérer le processus et de rappeler l'urgence pour les services de recevoir ces informations notamment pour des raisons comptables et administratives.

Suite à cette interpellation, le Cabinet a répondu que : *"Le parcours législatif des textes est sur le point de se terminer pour les deux arrêtés mentionnés. En effet, l'arrêté relatif aux enveloppes a été adopté définitivement par le Gouvernement la semaine passée. La procédure de publication au Moniteur belge est en cours. Concernant l'arrêté relatif à la prime de fin d'année, il devrait être soumis sous peu en dernière lecture au Gouvernement."*

Un autre contact informel avec des membres du Cabinet Glatigny a spécifié que l'arrêté PFA devrait passer au Gouvernement de la semaine prochaine et suite à l'avis du Conseil d'état, celui-ci aurait un effet rétroactif au 1/1/2019 pour éviter les discriminations.

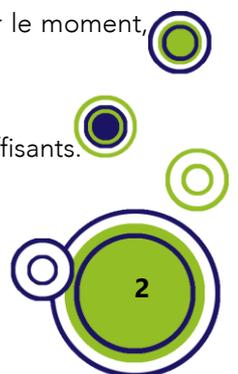
En outre, concernant les arrêtés individuels renforcement Covid: le Cabinet a demandé à l'administration que tout soit réglé dans les 15 jours (transmission des arrêtés + versement des subsides). Néanmoins, ces deux dernières informations ne sont pas des réponses officielles et écrites.

Accord non marchand et renforcement de 3 millions

Pour rappel, 8 millions avaient été dégagés pour le secteur de l'enfance et de l'Aide à la jeunesse. Pour notre secteur, nous disposerons de 3 millions d'euros récurrents et pérennes. Plusieurs réunions ont eu lieu entre organisations syndicales, Cabinet, Administration et fédérations patronales mais aucun accord n'a été trouvé pour l'instant. Les discussions continuent. Pour rappel, la position de l'Inter-Fédérations AAJ est la défense de deux jours de congé supplémentaires pour tout le secteur AAJ.

Concernant les ANM, les montants devraient être connus dans les semaines qui viennent. Pour le moment, les discussions tournent autour du cadastre de l'emploi dans les différents secteurs de la FWB.

L'enjeu de ces ANM: qu'ils permettent une vraie revalorisation du secteur avec des montants suffisants.



Prime d'encouragement

Il a été évoqué la possibilité d'une prime d'encouragement (sous la forme d'éco-chèques) pour les secteurs de la FWB. Toutefois, les discussions n'ont pas encore abouti et continuent notamment sur la question de quel sous-secteur d'activités pourra bénéficier de cette prime dans le secteur de l'Enfance.



Formations, colloques et journées d'étude

7 et 8 juin: Le trauma et l'enfant - Palais des congrès - Liège

Sous-estimé et trop mal connu pour les uns, phénomène de mode importé des USA pour les autres, le trauma fait aujourd'hui beaucoup parler de lui, ce qui provoque inévitablement passion autant qu'exaspération.

Nous constatons régulièrement une sorte de clivage parmi les professionnels de la santé, de l'accompagnement et du soin. A ceux qui s'en tiennent à une approche généraliste, on pourrait reprocher le manque de connaissance et de conscience des conséquences d'un trauma.

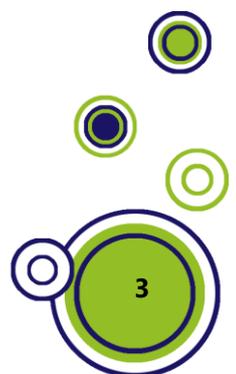
De la part de ceux qui sont très bien formés à guérir les traumas, on redoutera un métier de « technicien » qui pourrait réduire la complexité d'une personne aux événements de sa vie qu'elle n'a pas choisis.

Pour tenter de réaliser la synthèse entre ces deux positions, nous proposons de nous arrêter deux jours sur la question du trauma, de mieux comprendre de quoi il s'agit, comment cela fonctionne, comment le repérer, comment l'expliquer, comment le soigner mais aussi comment lui donner une « juste » place dans un travail d'accompagnement d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de familles.



Coût de l'inscription Individuelle : 85 EUR - Par convention : 125 EUR

[Infos](#)





Parutions, articles de presse et interview

Devenir famille d'accueil: "C'est un mouvement citoyen qui fonctionne !"

(Guidesocial.be du 01/04/2021)

Les services d'accompagnement ont créé l'initiative familledaccueil.be afin de promouvoir l'accueil familial et trouver de nouvelles familles candidates pour les enfants en attente. Le point avec Jessica Cocquyt, la porte-parole des services d'accompagnement en accueil familial (S.A.F.F). [Lire l'article](#)



Récit d'une pandémie dans les structures de l'aide à la jeunesse

(Guidesocial.be 07/04/2021)



Alors que le coronavirus est entré dans nos vies depuis plus d'un an, le Guide Social revient sur cette année mouvementée avec une série d'acteurs du secteur psycho-médico-social. Denis Xhrouet, président de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la Jeunesse, revient avec nous sur cette année si particulière. Il représente les différentes structures du secteur: l'aide en milieu ouvert, les services d'accompagnement de famille, les services résidentiels, ainsi que les différents services de prévention. [Lire l'article](#)

D'enfant placé à éducateur spécialisé: "Mon livre ? Un cri d'espoir"

(Guidesocial.be du 08/04/2021)

Christian Haag, éducateur spécialisé depuis une grosse dizaine d'années, travaille au sein d'une maison hébergeant des enfants placés. Son métier, il le vit dans ses tripes... Le Français a en effet expérimenté la même descente aux enfers que celles et ceux qu'il accompagne aujourd'hui. Tout comme ces gamins qu'il côtoie quotidiennement, il a connu, dès son plus jeune âge, le placement en foyers et en famille d'accueil ainsi que le terrible traumatisme de l'abandon. Son parcours hors-norme, il a décidé de le jeter sur le papier,

dans le livre « Le Murmure des Démons ». Une manière d'exorciser ses démons mais également d'aider les professionnels du secteur à jeter un regard autre que ceux très théoriques sur les problématiques abandonniques. [Lire l'article](#)

Mise à jour des indicateurs de l'Aide à la jeunesse (09/04/2021)



Dès son premier plan opérationnel en 2009, l'Administration générale de l'aide à la jeunesse a fixé, parmi ses axes stratégiques prioritaires, la nécessité de « nourrir la décision publique et politique » en faisant de l'administration « une administration forte qui assure un pilotage diagnostic et prospectif du secteur de l'aide à la jeunesse, sur base d'éléments probants ». Ces indicateurs ont été mis à jour et augmentés. [Lire la suite](#)

[Publication 2021](#)

"Notre cri de désespoir face à l'absence de subsides" (Guidesocial.be du 20/04/2021)

La survie financière de l'ASBL « Femmes de droit- Droit des femmes » est en danger... Pour faire entendre son appel à l'aide face à l'absence de subsides, l'association a rédigé une lettre aux Ministres et Secrétaires d'Etat en charge de l'égalité et/ou des droits des femmes. Epuisement des équipes, tâches en majorité non rémunérées, difficultés à décrocher des appels à projets...: découvrez le cri de désespoir de l'association, spécialisée sur la question de l'inceste!

[Lire l'article](#)



Une proposition de loi votée pour ne pas séparer les frères et sœurs placés (Lesoir.be du 29/04/2021)

La commission justice de la chambre a, ce mercredi, approuvé la proposition de loi de Sophie Rohonyi (Défi) modifiant le code civil en ce qui concerne les liens personnels entre frères et sœurs, inspirée de ce que le code civil prévoit en matière de relations continuées entre les grands-parents et leurs petits-enfants. «En toutes circonstances, les frères et sœurs mineurs ont le droit de ne pas être séparés, à moins que cela soit contraire à l'intérêt de l'enfant et sans préjudice d'éventuelles mesures de protection prises à l'égard de l'un ou plusieurs d'entre eux suite à la commission d'un fait qualifié infraction», prévoit cette loi afin de limiter le risque de séparation lors de mesures de placement dans le cadre de l'aide à la jeunesse.



[Lire l'article](#)



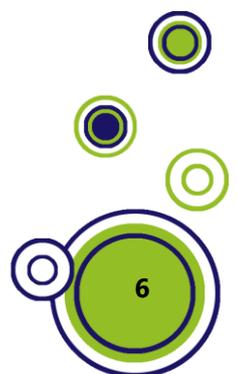
Zoom sur l'actualité

Rencontre collective avec Iris Knuppel du 20/04/2021 - L'Attachment Video Intervention (AVI)

Vous êtes plusieurs à avoir participé à la rencontre collective avec Iris Knuppel concernant l'utilisation de l'Attachment Video Intervention (AVI) dans la relation entre l'enfant et ses parents.

Voici le PPT projeté lors de cette rencontre, accompagné d'une vidéo explicative: [270421 Présentation UNESSA.mp4 - Google Drive](#)

Si cette recherche vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec Iris Knuppel par mail: iris.knuppel@uliege.be ou par téléphone: 0488/16.66.10





Agenda UNESSA Secteur Aide à la Jeunesse

Mai 2021

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
					1	2
3	4 CC Liège <i>Vidéoconférence</i>	5	6 CC SAS <i>Vidéoconférence</i>	7 GT CC AMO <i>Vidéoconférence</i>	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18 CS AJ <i>Vidéoconférence</i>	19	20 IF AAJ	21 CC AMO <i>Vidéoconférence</i>	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



Editeur responsable

Daniel Thérasse – Directeur Général-Adjoint

Rédaction et réalisation

Diane Englebert – Coordinatrice sectorielle AJ

Suzana Pacheco – Secrétaire AJ

Hakim Bakkali – Conseiller juridique

Hatice Ozturk – Directrice administrative & ressources humaines

Sékolène Jacquemin – Chargée de Communication

UNESSA

Chaussée de Boondael

N°6 - bte 14

1050 Bruxelles

Tél: 02/648.69.16 ou

02/648.75.98

Fax: 02/648.83.40

www.fissaaaj.be

fissaaaj@fissaaaj.be

